



Formulaire des effets autorisés - CP Aix-Luynes

Identité de la personne détenue	Visiteur ayant apporté le sac
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Écrou :	Signature :

Désignation vêtements	Quantité autorisée	Quantité remise	Affaires non remises car non conformes
Paire de claquette	1		
Pyjamas / tenue de nuit	2		
Pantalons/short/survêtement	6 (en tout)		
T-shirts	7		
Paires de chaussettes	7		
Pulls/sweat	2		
Veste / Blouson/ Coupe-vent (sans capuche, ni cuir, ni matelassé)	2 (en tout)		
Slip, caleçon	7		
Chaussures	1 / 3 mois		
Serviette (max 1,50m)	2		
Gant de toilette coton	3		
Gants (sauf cuir)	1		
Casquette/bonnet	1		
Torchon	2		
CD ou DVD ¹	1		
Revue/ Livre ²	4		
Peignoir (Aix 1 uniquement, sans capuche)	1		

Les vêtements rembourrés, à capuche, bleus marine, vert kaki et camouflage ne sont pas autorisés ainsi que les vêtements et chaussures comportant des pièces ou structures métalliques.

Les montres, jeux de sociétés, lunettes de vue et autres vêtements ou objets ne figurant pas dans la liste sont soumis à autorisation (*faire une demande par écrit*).

Toute saisie d'objet interdit pourra faire l'objet d'une suspension ou d'une suppression du permis de visite. Si ce document est mal ou non rempli, le linge vous sera retourné.

Signature du visiteur

Date et signature de la personne détenue

Matricule et signature de l'agent parloir

¹ Sous réserve que le CD-Rom / Jeu vidéo soit neuf, et sous emballage. Les jeux d'occasion nécessitent une autorisation du chef de détention.

² Sous réserve d'une couverture souple, du sujet abordé par l'ouvrage et d'un libellé officiel de publication.